



**COMPTE-RENDU CGT**  
**DE LA COMMISSION PROFESSIONNELLE CONSULTATIVE**  
**DU TRAVAIL SOCIAL ET DE L'INTERVENTION SOCIALE**  
**DU 15 DÉCEMBRE 2017**

**Ordre du jour :**

- 1) Présentation, débats et votes sur chacun des 5 référentiels de formation,
- 2) Présentation, débat et vote sur le socle commun de compétences et connaissances.

Beaucoup de participants sont absents lors de cette CPC, malgré cela le quorum était atteint (notamment grâce aux pouvoirs). La CGT est obligée de le demander de puisque le président ne l'a pas annoncé dès le départ.

Nous lisons notre déclaration. Concernant la demande moratoire, la DGCS répond à nouveau défavorablement, sans plus d'explications.

La CFDT déclare également refuser de se prononcer sur les référentiels formation au motif que les référentiels certification n'étant pas aboutis, il manque cette articulation.

Avant l'approbation du CR, la CGT demande qu'y soit noté précisément les votes de chaque organisation syndicale, en cas d'abstention ou de désaccord, suivie par la CFDT

➤ Après validation du dernier CR, la CPC passe à l'étude des référentiels formation par diplôme. La CGT a relevé les différentes coquilles de certains d'entre eux ou a apporté des éléments qui ne figuraient pas à ce jour dans les référentiels (omissions éventuelles : exemple ETS : la valeur travail, la motivation au travail).

**Vote** sur les différents référentiels formation, diplôme après diplôme : hormis la CFDT qui s'abstient et CGT-FO qui vote contre, la CGT a voté de façon positive concernant les référentiels formation (contribution importante de notre part dans les GT métiers où nous avons pu être entendus et suivis). Pour le diplôme CESF, nous validons sous réserve que le BTS aborde bien l'ensemble des connaissances nécessaires à l'exercice du métier. La DGEIP doit vérifier cet aspect.

➤ UNAFORIS demande à ce que les DF3 et DF4 soient libellés de la même façon, sachant que le travail sur le socle commun fait état de compétences communes mais également spécifiques aux métiers, la CGT est contre. La DGCS tranche de la façon suivante : le titre du DF3 sera identique aux 5 métiers et pour le DF4, les dénominations resteront distinctes.

➤ **Débat sur le socle commun de compétences et de connaissances** et la proposition de décret de la DGCS. Globalement les participants (dont la CFDT, l'université) sont contre le vote dans le cadre de cette CPC du 15/12, le travail n'étant pas suffisamment avancé ou insatisfaisant. Pour la CGT, nous sommes contre, depuis le départ et n'avons pas changé d'avis, vu également la façon dont a été élaboré ce socle commun (cf. Déclaration CGT du 15/12/17). Certains d'entre eux (des employeurs notamment - et/ou ceux qui n'ont pas participé au travail ne comprennent pas la méthodologie utilisée (compétences partagées, par exemple).

**Pas de vote donc**, reporté à la CPC du 22/01/18 (annonce du président en début de séance).

➤ Concernant cette date, la CGT demande à ce que la date soit en prise de concert en séance et non par certains. Le président et la DGCS refusent, la CGT souligne l'absence de concertation et de dialogue social au sein de l'instance.

**Analyse** : Nous nous interrogeons sur cette marche forcée qui ne repose sur aucun fondement sauf à ce que la promotion rentrant en 2018 en essuie les plâtres. Entre le discours de principe sur la reconnaissance des professionnels du travail social (cf. plan d'action gouvernemental du travail social de 2015) et la réalité, il y a loin de la coupe aux lèvres comme on peut le mesurer au regard des positionnements dogmatiques d'une partie des employeurs, UNAFORIS et certains cadres de la DGCS. Plus que jamais, il nous semble important d'interpeller la ministre à ce sujet.

*Pour La CGT :  
Estelle PIN  
Christine SOVRANO*